



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – mise en œuvre de l'évaluation professionnelle

Compte tenu du caractère obligatoire de l'entretien professionnel pour les fonctionnaires de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015,

Mr le maire rappelle au conseil la nécessité de mettre en place des critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents évalués. Au regard de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités assumée, Mr le Maire propose d'adopter les critères suivants :

| Catégorie A et B | Catégorie C |
|---|---|
| Aptitudes générales | Connaissances professionnelles et techniques |
| Sens des relations humaines | Exécution, initiative, rapidité, finition |
| Efficacité | Qualité relationnelles (travail en commun, relation avec le public, le personnel, les élus) |
| Qualités d'encadrement | Ponctualité et assiduité |
| Toutes compétences et tâches incombant au poste | Toutes compétences et tâches incombant au poste |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le C. Municipal approuve les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents évalués et autorise Mr le Maire à soumettre lesdits critères au comité technique compétent.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 24 09 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150924-49-2015-DE

En Mairie, le 24.09.2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015
Publication : 16/11/2015

Le Maire



